

ROYAUME DU CAMBODGE
NATION – RELIGION – ROI

Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Politique sur la vision pour 2030
de l'enseignement supérieur

Mars 2014

Préface

L'enseignement supérieur joue un rôle important dans le développement des ressources humaines et est un sous-secteur clé qui contribue au développement socio-économique de chaque nation. Se rendant compte de cette valeur, le gouvernement royal du Cambodge a considéré l'enseignement supérieur comme un sous-secteur important pour développer le capital humain, ce qui permet au Cambodge d'évoluer vers la position d'un pays de revenu supérieur au niveau moyen, et dans le futur, celle d'un pays de haut revenu. Cette vision de l'avenir conçue par le gouvernement royal se reflète clairement dans les Stratégies rectangulaires-Troisième phase. En connexion avec ces stratégies, beaucoup de réformes sont en cours de réalisation pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et rendre l'accès à cet enseignement plus équitable en vue de produire des diplômés qui pourront à la fois faire la concurrence dans l'économie et assumer la responsabilité sociale.

La globalisation et l'intégration régionale ont des incidences importantes sur tous les secteurs de l'économie cambodgienne ; c'est pourquoi le développement de l'enseignement supérieur doit s'adapter et se conformer aux tendances globales et régionales. Tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports a formulé la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur, visant à définir l'orientation à long terme et le clair cheminement à suivre pour le développement de ce sous-secteur.

La vision pour 2030 de l'enseignement supérieur du Cambodge assurera aux élèves l'équité totale et l'accès à cet enseignement, mettra en place un système de gestion et de coordination de l'enseignement supérieur efficace et sans faille, ainsi que les mécanismes nécessaires pour soutenir ce système d'enseignement, et assurera le développement des ressources humaines qui vont contribuer complètement à la croissance nationale. Dans le document de cette politique seront aussi présentés les stratégies et les plans d'action clés pour réaliser avec succès cette vision.

Notre ministère tient à remercier toutes les personnes et institutions qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Nous espérons vivement que toutes les institutions concernées, les partenaires et responsables du développement continuent de contribuer et soutenir la réalisation de cette vision pour assurer son succès dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur au Cambodge.

Phnom Penh, le 1^{er} avril 2014

Le ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Dr. HANG CHUON NARON
(Signé et tamponné)

1. Introduction

Selon les théories économiques classiques, le capital matériel est la fondation pour la croissance économique. Mais dans le contexte actuel de la globalisation économique et des progrès scientifiques et technologiques, la croissance économique ne repose pas seulement sur le capital matériel, et les connaissances viennent s'ajouter au capital matériel en tant que source de richesses et de prospérité, dans le présent aussi bien que dans le futur. Comme les connaissances deviennent des biens de plus en plus importants, l'enseignement supérieur aura aussi une importance cruciale. À côté de son rôle direct dans la promotion du développement économique, l'enseignement supérieur joue un rôle essentiel dans le développement de la population active. Il permet, entre autres, d'informer le public et les décisionnaires sur les problèmes qui ont une importance culturelle, sociale, politique et économique.

L'expérience de certains pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est montre que le progrès de l'éducation et la formation au niveau supérieur joue un rôle crucial dans le développement de la nation, notamment du secteur industriel, grâce à la création de liens entre le programme d'enseignement supérieur approprié et de qualité et la demande de l'industrie.

Au Cambodge, le développement de l'enseignement après la fin du colonialisme a dû faire face à de sérieux défis, notamment pendant la guerre civile et sous le régime des Khmers Rouges où l'éducation était complètement abolie. Pendant les années 1980 et au début de la décennie 1990, le Cambodge n'a pas donné priorité à l'enseignement supérieur, car le pays devait réédifier son système éducationnel. Le centre d'intérêt était la consolidation de l'enseignement de base.

Depuis la fin des années 1990, l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement général a accru la demande en enseignement supérieur. En vue de faire face à cette demande, une initiative sur la politique a été prise, basée sur le principe du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Sous la lumière de cette politique, le premier établissement d'enseignement supérieur (EES) privé a vu le jour en 1997. Depuis lors, le nombre des universités privées a augmenté substantiellement, surtout depuis mi-2000, pour atteindre le chiffre de 64 en 2014. Les cours payants ont été aussi introduits aux EES publics. Il s'en suit que le tableau de l'enseignement supérieur au Cambodge s'est transformé considérablement ; l'enseignement supérieur, élitaire au début, est devenu accessible à la masse. Le

nombre des EES publics est passé de 8 en 1997 à 39 en 2014, et le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, de près de 10 000 au début des années 1990 à plus de 200 000 en 2013.

Une analyse de la situation actuelle de l'enseignement supérieur a révélé une disproportion alarmante entre l'enseignement et l'emploi. Selon les divers rapports, les spécialités d'études préférées des étudiants cambodgiens comprennent les sciences sociales et les branches liées aux affaires. Seulement un minime pourcentage d'étudiants poursuit des études de sciences, d'ingénierie et d'agriculture, qui sont pourtant considérées comme les connaissances clés pour susciter la croissance de l'économie cambodgienne. De plus, des préoccupations sur la qualité de l'enseignement supérieur se manifestent partout dans le pays.

Par ailleurs, les nouveaux changements de la structure socio-économique, le programme d'expansion industrielle, l'intensification du processus d'intégration à l'ANASE et l'introduction de la vision pour 2030 du Cambodge demandent une réforme de l'enseignement supérieur, aussi bien de sa qualité et sa pertinence que de sa couverture éducationnelle, pour garantir que les jeunes seront équipés des savoir-faire nécessaires afin d'améliorer leur niveau de vie et contribuer au développement national. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports a formulé une vision pour le développement à long terme du sous-secteur d'enseignement supérieur en conformité avec la vision pour 2030 du Cambodge.

2. Vision

Mise en place d'un système d'enseignement supérieur de qualité qui développe les ressources humaines munies d'excellents connaissances, savoir-faire et valeurs morales leur permettant de travailler et vivre dans l'ère de la globalisation et de la société reposant sur les connaissances.

3. Buts

Développement d'un bon système de gestion de l'enseignement supérieur et des mécanismes qui permettent aux élèves qualifiés d'avoir l'occasion d'accéder aux programmes d'enseignement supérieur de qualité qui répondent aux besoins du développement socio-économique et du marché de travail.

4. Objectifs

1. Création d'une équité complète et un système d'accès qui permettent à tous les élèves qualifiés d'avoir l'occasion de faire des études dans les établissements d'enseignement supérieur et d'achever un programme de qualité.
2. Développement de programmes appropriés capables de fournir aux étudiants d'excellents savoir-faire et connaissances et de les aider à contribuer entièrement au développement national et à répondre aux besoins du marché du travail.
3. Amélioration des systèmes d'apprentissage, d'enseignement et de recherche pour donner aux étudiants les connaissances et savoir-faire demandés par le marché du travail et le développement national.
4. Développement d'un système de gestion, de mécanismes et de politiques pour l'enseignement supérieur afin d'améliorer la capacité et la performance des EES et autres établissements concernés dans leur pouvoir de gestion.

5. Stratégies

- 1. Assurer que les élèves qualifiés ont l'occasion d'accéder à l'enseignement supérieur, indépendamment de leur position sociale ou économique.**
 - 1.1. Assurer que le programme de l'enseignement secondaire de second cycle et le système d'examen concerné peuvent identifier les élèves qualifiés pour les études à l'enseignement supérieur.
 - 1.2. Élargir l'accès équitable à l'enseignement supérieur pour les élèves qualifiés, y compris les pauvres, les filles, les élèves des régions reculées et les élèves souffrant de handicaps.
 - 1.3. Renforcer la capacité de la Direction de l'enseignement supérieur responsable de fournir et de faire le suivi des programmes qui facilitent l'admission des pauvres, des filles, des élèves des régions reculées et des élèves handicapés à l'enseignement supérieur cambodgien.
- 2. Assurer que tous les EES fournissent aux étudiants des programmes d'études de qualité conçus pour répondre aux besoins et demandes prioritaires de la nation.**
 - 2.1. Mettre en place un programme de bourse complet pour aider les élèves qualifiés en difficulté financière.

2.2. Développer les programmes d'enseignement de science, technologie, ingénierie, arts créatifs et mathématiques, selon les buts et objectifs visés par la stratégie de développement national.

3. Faire en sorte que le système d'enseignement supérieur du Cambodge puisse permettre à un maximum d'étudiants de poursuivre des études et d'aspirer à une carrière à long terme.

3.1. Les EES sont autorisés à opérer seulement lorsqu'ils disposent d'infrastructures, de ressources humaines, de capacités financières, de structures de gestion, de plans de développement et de systèmes d'assurance de qualité d'enseignement appropriés, qui assurent la haute qualité du programme dispensé aux étudiants.

3.2. Renforcer la capacité des EES pour leur permettre de répondre aux normes nationales sur l'administration et la gestion, qui sont à leur tour bâties sur la base des lignes de conduite régionale et internationale.

3.3. Développer des normes minimales pour rendre les programmes d'enseignement universitaire et postuniversitaire du Cambodge comparables aux normes régionales et internationales.

4. Assurer que les EES développent des systèmes d'assurance de qualité pour se conformer aux normes nationales d'accréditation et pour être en état de participer complètement au système global de l'enseignement supérieur à qualité assurée.

4.1. Développer un plan à cible définie pour améliorer les habiletés professionnelles pour tout le personnel du Comité d'accréditation du Cambodge en vue de garantir que les procédés d'assurance de qualité appliqués aux EES cambodgiens sont cohérents avec les normes régionales et internationales.

4.2. Promouvoir les arrangements pour le jumelage des EES cambodgiens et des universités étrangères et susciter les échanges entre ces établissements en vue d'améliorer la capacité du personnel en termes d'apprentissage, d'enseignement et de recherche.

5. Assurer que le personnel universitaire et les étudiants, notamment les étudiants postuniversitaires, contribuent à l'amélioration de l'esprit de recherche et développent au Cambodge pour satisfaire les besoins du développement national.

5.1. Encourager tous les EES et les membres des facultés de développer la recherche et les services de conseil qui renforcent et élèvent la culture

cambodgienne, et servent les besoins en différents savoir-faire de la nation et les priorités de développement.

5.2. Développer un plan de développement professionnel sur tous les aspects pour le personnel éducationnel, qui encourage l'excellence dans les études, l'enseignement, la recherche et la gestion.

6. Assurer que tous les diplômés sont équipés de connaissances et de savoir-faire leur permettant de contribuer complètement au développement national dans un environnement en rapide changement.

6.1. Les EES devront assurer que tout développement de programme devrait comporter une réflexion critique, des analyses et des savoir-faire des dirigeants.

6.2. Les EES doivent assurer que le programme de développement des cours et des savoir-faire dans le cadre des programmes d'enseignement de toutes les facultés devrait comporter les applications pratiques liées aux besoins du marché.

6.3. Les EES doivent inclure dans les offres de cours pour le développement personnel et professionnel les programmes d'enseignement continu pour toute la vie sur la base des crédits.

7. Assurer que tous les programmes seront développés en relation avec l'analyse des besoins de la nation en matière de formation et de savoir-faire.

7.1. Intensifier les systèmes de planning, financement, suivi et rapport dans l'enseignement supérieur.

7.2. Développer un plan pour améliorer l'administration et la gestion dans le secteur éducationnel.

7.3. Développer un plan pour la création d'une université « modèle » au Cambodge, qui fonctionne en autonomie et avec haute qualité.

8. Assurer la coordination et la collaboration des ministères et institutions concernés pour maximiser l'effet de l'enseignement supérieur sur le développement économique, industriel, commercial, agricole, social et culturel du Cambodge.

8.1. Assurer que les Conseils d'administration assument la responsabilité sur la performance universelle des EES publics et privés, qu'ils doivent refléter les intérêts de toutes les parties responsables et lier leurs établissements aux institutions industrielles, professionnelles et nationales concernées.

- 8.2. Faire en sorte que la gestion et l'administration du système d'enseignement supérieur cambodgien en général et des EES séparés soient conformes aux normes régionales et internationales.

6. Plan d'actions

Pour réaliser les stratégies mentionnées ci-dessus, il faut déployer les actions suivantes :

1. Concernant la structure organisationnelle

La gestion et la réalisation de cette politique demandent la mise en place de trois niveaux de structure organisationnelle : le Conseil national suprême pour l'Éducation ; le Groupe de travail technique pour l'enseignement supérieur ; et les entités réalisatrices (ministères, organes, instituts, parents et étudiants, partenaires de développement). Les responsabilités de chaque niveau sont détaillées ci-dessous :

1.1. Le Conseil national suprême pour l'Éducation

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Éducation, le Conseil national suprême pour l'Éducation a les responsabilités suivantes :

- A. Proposer des politiques et des stratégies d'éducation à long terme visant à répondre aux besoins du développement social et économique du gouvernement royal.
- B. Effectuer une évaluation générale de l'éducation et la formation technique et professionnelle effectuées au Cambodge.
- C. Rechercher des ressources pour l'éducation.

1.2. Le Groupe de travail technique pour l'enseignement supérieur (GTTES)

La responsabilité essentielle du GTTES est d'améliorer l'efficacité des aides et de développer les partenariats pour soutenir la réalisation de la politique éducationnelle. Le GTTES est présidé par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

1.3. Les ministères et institutions chargés de la réalisation

1.3.1. Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports coordonne les activités des ministères, des organes gouvernementaux concernés, et celles des établissements d'enseignement supérieur, du secteur privé, des organisations sociales et des partenaires de développement, en vue de transformer, de façon collaborative, la politique sur la vision

de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030 en plan stratégique et en plan d'action de l'enseignement supérieur, et de procurer un environnement favorable pour la réalisation de ces deux plans.

1.3.2. Les établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur ont les responsabilités suivantes :

- A. Développer la mission, le plan stratégique et le plan de développement des capacités des EES en conformité avec le plan stratégique et le plan d'action de l'enseignement supérieur.
- B. Établir des mécanismes internes pour assurer la qualité et organiser des autoévaluations internes de la gestion et des programmes selon les lignes de conduite et les directives données par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de Sports.
- C. Soumettre des rapports d'autoévaluation au Comité d'accréditation du Cambodge (CAC) pour approbation ; intensifier le système de suivi dans le cadre du suivi de l'enseignement supérieur ; préparer des rapports annuels sur l'avancement dans la réalisation de la politique et les soumettre au ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.
- D. Participer au processus de récapitulation et de planification annuelle de l'enseignement supérieur.
- E. Intensifier la gestion financière et les systèmes d'achat de matériel dans les EES pour assurer l'utilisation appropriée de toutes les ressources et améliorer la qualité des programmes dispensés.
- F. Intensifier l'administration organisationnelle et la gestion des ressources humaines et assurer la capacité suffisante dans l'exercice de l'autorité habilitée, dans le cadre des dispositions sur l'autonomie et la responsabilité des EES.
- G. Dresser des programmes ou réseaux de jumelage avec les EES à l'étranger et collaborer avec le secteur privé.
- H. Promouvoir les activités de recherche :
 - a) qui aident à améliorer de la qualité de l'enseignement et des études ;
 - b) qui traitent les problèmes de priorité ;

- c) qui règlent les problèmes de développement local ;
- d) qui conduisent à une croissance économique plus élevée.

1.3.3. Le Comité d'accréditation du Cambodge (CAC)

Le Comité d'accréditation du Cambodge a les responsabilités suivantes :

- A. Établir et réaliser le plan d'avancement des systèmes d'accréditation de l'enseignement supérieur.
- B. S'associer avec les ministères concernés dans le développement et la réalisation des systèmes d'accréditation.
- C. Diriger les évaluations externes des performances des ESS en comparaison avec les normes minimales et afficher les résultats de ces évaluations sur le site Internet du Comité pour l'information publique.
- D. Participer en qualité de membre au GTTES du sous-secteur d'enseignement supérieur.

1.3.4. Les parents et les étudiants

Les parents et les étudiants ont le droit d'exprimer complètement et à leur initiative leurs soucis concernant l'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité du programme dispensé. Ils ont le droit de recevoir les informations et les documents sur les études universitaires fournis par les établissements académiques.

1.3.5. Les partenaires de développement, y compris les organisations sociales

Les Partenaires de développement, y compris les organisations sociales, fourniront des supports techniques et financiers pour la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'action de l'enseignement supérieur. Ils sont aussi membres du GTTES du sous-secteur d'enseignement supérieur.

2. Sur le cadre légal

La Loi sur l'Éducation fournit des dispositions légales complètes pour le sous-secteur d'enseignement supérieur. La mise en œuvre de la politique nationale sur la vision de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030, y compris le développement du plan stratégie de l'enseignement supérieur et du plan d'action de l'enseignement supérieur, devrait se conformer avec toutes ces dispositions légales, règles, règlements, principes, politiques et procédures de réalisation.

3. Sur le plan financier

Le développement du sous-secteur d'enseignement supérieur demande assez de ressources financières et l'utilisation efficace de ces ressources pour la mise en œuvre de cette politique et du plan stratégique de l'enseignement supérieur. Dans le contexte actuel des limitations financières, le sous-secteur d'enseignement supérieur doit mettre l'accent sur les interventions innovantes clés dans les cinq années à venir, qui exigent une utilisation plus efficace des ressources financières. Ces interventions pourront comporter :

- A. L'intensification de l'autonomie, de la responsabilité et des systèmes de gestion financière des EES, qui doivent assurer des ressources pour dispenser des programmes d'enseignement supérieur de haute qualité. Cette intervention augmentera non seulement l'inscription des étudiants à l'enseignement supérieur mais également le revenu des établissements, sans oublier la production de diplômés compétents.
- B. L'intensification de la recherche, de la capacité innovante et des activités qui auront un effet direct sur l'amélioration des compétences des diplômés, ce qui leur permettra d'entrer plus facilement dans le marché du travail en constant changement. Cette intensification procurera des ressources financières aux EES provenant des partenaires de développement et du secteur privé. Les résultats de cette recherche et de ces activités d'innovation contribueront par ailleurs à la croissance économique du pays.
- C. L'intensification des systèmes d'enseignement supérieur en termes de planification, régulation et soutien du développement des EES ; des problèmes relatifs à l'administration, le suivi et l'organisation des récapitulations ; la gestion financière et la préparation des rapports.
- D. L'intensification de la capacité de l'enseignement supérieur de générer plus de ressources financières à partir du revenu public, des partenaires de développement et des organisations sociales.

4. Sur le développement de la capacité

La mise en œuvre de la politique sur la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur exige des ressources humaines qualifiées dans les domaines suivants : direction et gestion, enseignement et recherche, planification et analyse de données.

5. Sur la réalisation des projets

Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports consultera le ministère de l'Économie et des Finances pour développer des projets d'investissement pour l'enseignement supérieur dans le cadre de la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur. Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports sera chargé de surveiller la gestion et la réalisation des projets.

6. Sur le suivi et l'évaluation

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette politique, il faut mettre en place un système de suivi et d'évaluation qui doit se concentrer sur l'accomplissement des missions suivantes :

- les cibles et stratégies mesurables dans le plan stratégique de l'enseignement supérieur ;
- les indicateurs de performances dans le plan stratégique de l'enseignement supérieur ;
- la comparaison des résultats avec les cibles prévues.

7. CONCLUSION

La restauration et la consolidation du sous-secteur d'enseignement primaire et secondaire, le besoin de changer la structure de l'économie et du marché du travail, ainsi que la demande de l'intégration régionale et globale ont poussé le gouvernement cambodgien à revoir le sous-secteur d'enseignement supérieur. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur est plus privilégié dans le plan de l'enseignement supérieur (PES) pour la période 2014-2018 par rapport à sa position dans les PES précédents. La nouvelle priorité donnée au sous-secteur d'enseignement supérieur est aussi en conformité avec la stratégie de « Développement des ressources humaines », un des quatre piliers de la stratégie rectangulaire III du gouvernement royal. Pour favoriser la réalisation de la politique sur la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur, le gouvernement royal du Cambodge devra réaliser les tâches suivantes :

- Établissement du Conseil National Suprême pour l'Éducation;
- Création du GTTES et de son secrétariat ;
- Approbation de la politique nationale sur la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur, et par la suite, le dressage du plan stratégique pour l'enseignement supérieur et du plan d'action 2014-2018.

Les ministères concernés, les institutions gouvernementales, les établissements d'enseignement supérieur et les partenaires de développement, y compris les organisations sociales, devront prendre part à la divulgation de la politique sur la vision pour 2030 de l'enseignement supérieur et à la réalisation du plan stratégique pour l'enseignement supérieur et du plan d'action 2014-2018.